



## Politique sectorielle Mobilité

### SECTEUR TRANSPORT ROUTIER

#### Préambule

*Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut être sollicité au travers de ses différentes activités pour intervenir dans des opérations concernant des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux. Soucieux de prendre en compte de manière responsable ces enjeux, il a entrepris de définir des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des principes pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés.*

*Les mesures découlant de ces politiques s'appliquent à l'ensemble du groupe sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité. Elles pourront faire l'objet de révision chaque fois que le groupe le jugera nécessaire.*

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix d'une politique responsable en lien avec ses valeurs mutualistes. Son ambition est d'accompagner ses clients dans la transformation de leur modèle d'affaires et contribuer ainsi à lutter contre le réchauffement climatique, la réduction de la biodiversité et la dégradation de l'environnement.

La politique sectorielle Mobilité secteur routier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour ambition de réduire l'impact des émissions liées aux transports, qui représentent actuellement 24% des émissions dans le monde. Le transport routier est, à lui seul, responsable de près des trois quarts de ces émissions de CO<sub>2</sub>.<sup>1</sup> La politique Mobilité secteur routier vise à favoriser les transports durables et à soutenir les innovations technologiques en matière de moteurs moins émissifs.

Le périmètre de cette politique concerne les financements réalisés sur le marché des entreprises dans les activités de leasing, de crédit et le financement d'actifs ferroviaires de fret et de passagers. Cette politique est une première étape qui s'inscrit dans un programme visant à faciliter le financement de biens roulants propres, neufs ou d'occasion pour les clientèles particuliers, professionnels et agriculteurs à l'horizon 2024.

La présente politique sectorielle Mobilité secteur routier s'inscrit dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale du groupe (RSE).

Au-delà du respect des obligations et des législations nationales et internationales en vigueur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, partenaire des entreprises du secteur routier a choisi de se doter de règles additionnelles pour définir le cadre d'intervention des opérations de ce secteur.

#### 1 Champ d'application

La présente politique s'applique, d'une part, au secteur routier dont font partie les véhicules utilitaires légers (moins de 3,5t), les véhicules industriels (plus de 3,5t), le marché des bus et autocars, soumis aux opérations de leasing et de crédit à destination des entreprises. D'autre part, la politique Transport Routier intègre le secteur ferroviaire notamment à travers le financement d'actifs ferroviaires de fret et de passagers.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale entend s'abstenir de fournir des services bancaires et financiers en l'absence d'une connaissance suffisante de l'objet de l'opération (KYT), du client et de ses

contreparties (KYC) et/ou du pays concerné (pays sensibles ou non) au regard de l'application des règles internes.

Aucune opération n'étant identique à la précédente, le groupe s'oblige à ne pas systématiser ses avis. Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera particulièrement attentif à la politique de responsabilité sociale et environnementale développée par ses clients notamment lors d'opérations de services bancaires et financiers.

#### 2 Critères d'analyse

<sup>1</sup> Données obtenues d'après [www.iea.org/reports/tracking-transport-2020](http://www.iea.org/reports/tracking-transport-2020)

A travers sa politique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite accompagner ses clients dans leur transition écologique vers une mobilité intelligente et durable, tout en ayant conscience des besoins croissants de transports de passagers et de marchandises.

## **2.1 Actifs de véhicules routiers de transports de marchandises et de passagers**

Les critères d'analyse de la politique Mobilité secteur routier s'appuient sur l'exigence des critères existants de Crédit Mutuel Leasing afin de poursuivre une démarche environnementale efficace pour le marché de l'entreprise. Une attention particulière est portée au moteur ainsi qu'à l'âge de la flotte de véhicules.

Les nouveaux véhicules doivent disposer à minimum de la norme Euro6<sup>2</sup> qui fixe les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants neufs, tous nouveaux véhicules moins performants seront exclus.

D'autre part la durée des financements ne doit pas dépasser 7 ans pour les véhicules utilitaires légers et 10 ans pour les véhicules industriels, bus et autocars afin de disposer d'une flotte de véhicules performants en matière environnementale.

## **2.2 Actifs ferroviaires de fret et de voyageurs**

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à soutenir les mobilités durables dans le secteur ferroviaire avec le financement, entre autres, d'actifs électriques, hybrides...

## **2.3 Critères d'éligibilité du pays hôte**

Le groupe pourra participer au financement d'opérations bancaires ou financières sous réserve

que le pays où se situe la contrepartie ne fait pas l'objet de sanctions financières internationales prises par les autorités françaises, européennes ou internationales dans le secteur du transport routier.

Le groupe demande aux sociétés de respecter les lois et réglementations locales applicables dans le pays hôte, ainsi que les conventions internationales ratifiées par les pays dans lesquels sont gérées lesdites sociétés.

Par ailleurs, l'ensemble des financements font l'objet d'une analyse des risques incluant le contexte réglementaire, le risque pays dont les diligences internes de conformité, les enjeux économiques et environnementaux et les engagements généraux de développement durable des sociétés sur l'ensemble de leur activité. En ce domaine, l'analyse s'appuiera notamment sur la notation extra-financière fournie par une agence experte et indépendante lorsqu'elle est disponible.

## **Moyens**

Il est précisé que, sauf indications contraires, les données et informations reprises dans la présente présentation sont antérieures à la première date de diffusion de cette dernière. Il est précisé en outre que pour s'assurer du respect des critères et des principes posés en vertu de sa politique sectorielle Mobilité -secteur routier visés ci-dessus, le groupe peut avoir recours et se fier à l'expertise, aux évaluations et/ou aux informations communiquées par différents experts ou prestataires extérieurs sélectionnés avec un soin raisonnable et qu'il se repose également sur les informations communiquées par les sociétés concernées du secteur routier.

---

<sup>2</sup> [www.ecologie.gouv.fr/normes-euros-demissions-polluants-vehicules-lourds-vehicules-propres](http://www.ecologie.gouv.fr/normes-euros-demissions-polluants-vehicules-lourds-vehicules-propres)